



## Puis je percevoir la pension alimentaire de mon père?

Par **bourreau**, le **18/11/2009** à **16:19**

Bonjour,

mon père verse tous les mois une pension alimentaire à ma mère. Je ne vis plus chez elle depuis un certain temps maintenant, est ce que je peux percevoir la moitié de la pension alimentaire de mon père car il y a toujours mon frère chez elle ? Je ne la vois plus beaucoup du fait que je fais mes études sur Amiens. Elle ne m'aide pas financièrement. J'ai 21 ans et je dois payer le loyer, mon assurance, l'essence, les cours, ...  
merci de me répondre

Par **Tisuisse**, le **18/11/2009** à **19:00**

Bnjour,

Il vous faut, avec votre père, aller voir le Juge aux affaires familiales. Le juge pourra autoriser votre père à vous verser cette pension alimentaire mais il pourra aussi fixer une autre pension alimentaire que devra vous verser votre mère. La PA ne s'arrête pas à la majorité des enfants.